

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTE DE LA COTE-DE-BEAUPRE

AVIS PUBLIC


AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, en date du 23 février 2017, a **approuvé** le règlement numéro CENT SOIXANTE POINT UN (160.1) intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 12 000 000 \$ pour financer les dépenses reliées à la participation financière pour la construction d'un parc éolien communautaire en partenariat avec la compagnie Boralex inc* ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Château-Richer, ce seizième jour de mars 2017.


Michel Bélanger, directeur général et
secrétaire-trésorier